

Metz, le 14 octobre 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

Monsieur Fabrice JAUBERT
SANEF Metz
87 rue du Général Metman
BP 15232
57076 Metz Cedex 03

OBJET : Renforcement de la buse PR 359.850 à Longeville-lès-Saint-Avold - Porter à connaissance dossier loi sur l'eau – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2023-00349

P.J. : /

Monsieur JAUBERT,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de « porter à connaissance » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement concernant le dossier loi sur l'eau " Renforcement de la buse PR 359.850 " sur la commune de Longeville-lès-Saint-Avold.

Le projet prévoit le renforcement de la buse de la Rosselle, située au PR 359.9 de l'Autoroute A4, dans le cadre de la gestion du patrimoine d'ouvrages d'art du réseau de la SANEF.

Après examen, je vous informe que le dossier est **recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé et complété. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de la (ou des) commune(s) :

- Longeville-lès-Saint-Avold

pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur JAUBERT, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie transmis pour information à :

- Maxime TRAUTMANN, Setec Hydratec, 13 Quai Kleber, 67000 Strasbourg

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)